

« TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE »
Société anonyme à conseil d'administration
Au capital de 2.630.390,28 €
Siège social : 14 rue Delambre
75014 PARIS
480 040 880 RCS PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
CONVOQUEE LE 28 JUNI 2024

(rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise)

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts et de la loi, afin de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les résolutions relatives à l'affectation du résultat de l'exercice social, à l'approbation des conventions réglementées et à la nomination de nouveaux administrateurs.

I. COMPTES SOCIAUX – TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (TTI)

Nous allons, en premier lieu, vous rendre compte de l'activité de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (la « Société ») au cours de l'exercice écoulé et vous présenter ses comptes.

1.1 Situation et activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé – Progrès réalisés, difficultés rencontrées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société, dont les titres sont admis aux négociations sur le marché EURONEXT GROWTH à PARIS depuis le 18 avril 2011, a poursuivi son activité principale de holding, détentrice de la totalité des titres de ses quatre filiales, les sociétés :

- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE FRANCE SAS (TTI FRANCE),
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE DO BRASIL (TTI DO BRASIL),
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ASIA PTE. LTD (TTI ASIA),
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE AMERICAS CORP (TTI AMERICAS),

avec lesquelles elle forme le groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (le « Groupe TTI »).

La reprise du trafic aérien post période Covid s'est poursuivie et s'est confirmée au cours de l'exercice 2023, permettant au Groupe TTI de conserver une rentabilité solide. Le modèle économique du groupe et la signature de nouveaux contrats ont conforté cette rentabilité.

TTI FRANCE, filiale à 100% de la Société, qui commercialise les solutions du Groupe TTI sur la zone Europe Moyen-Orient Afrique (EMEA), ainsi que sur les territoires français d'outre-mer, a enregistré une très légère baisse du chiffre d'affaires de 5,25% sur le dernier exercice, celui-ci s'élevant à 2.736 K

€ en 2023, contre 2.888 K € au titre de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement liée aux perturbations de l'activité des clients actifs sur le marché Soudanais impacté par la guerre civile. Son résultat net s'est élevé à 238 K € en 2023, contre 613 K € en 2022.

TTI DO BRASIL, filiale à 100% de la Société, dont l'activité couvre la zone Brésil, a enregistré une hausse de chiffre d'affaires, celui-ci s'élevant à 1.739 K € (soit 8.930 K BRL) en 2023, contre 1.385 K € (soit 7.532 K BRL) en 2022. L'exercice se clôture par un bénéfice de 58 K € (soit 315 K BRL), contre une perte de 147 K € (soit 800 K BRL) au titre de l'exercice précédent.

TTI ASIA, filiale à 100% de la Société, a également enregistré une hausse de chiffre d'affaires, celui-ci s'élevant à 1.693 K € (soit 1.795 K USD) au titre de l'exercice 2023, contre 1.377 K € (soit 1451 K USD) au titre de l'exercice 2022. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldent par un bénéfice de 620 K € (soit 670 K USD), en nette hausse par rapport au bénéfice de 520 K € (soit 547 K USD) réalisé en 2022.

TTI AMERICAS, filiale à 100% de la Société, qui couvre la zone Amériques (hors Brésil et territoires français d'outre-mer) voit son chiffre d'affaires s'élever à 1.177 K € (soit 1.273 K USD) en 2023, contre 1.028 K € (soit 1.080 K USD) en 2022. Elle enregistre un bénéfice net de 662 K € (soit 716 K USD) au 31 décembre 2023, contre un bénéfice net de 548 K € (soit 611 K USD) en 2022.

1.2 Analyse objective et exhaustive de la situation de la Société

1.2.1. Indicateurs clés de performance

Les principaux indicateurs clés de performance de nature financière de la Société sont les suivants :

- le résultat d'exploitation représente 29,28% du chiffre d'affaires ;
- le résultat courant avant impôt représente -22,36% du chiffre d'affaires ;
- le résultat net comptable représente -33,85% du chiffre d'affaires.

Aucun indicateur clé de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société n'est significatif au regard de l'activité de la Société.

1.2.2. Situation financière

A la clôture de l'exercice 2023, la dette de la Société auprès des établissements de crédit s'élevait à 1.663 euros. La dette de la Société auprès de sa filiale TTI ASIA, souscrite en application de la convention de trésorerie, s'élevait pour sa part à 506.712 euros.

Le montant des sommes avancées par la Société à ses filiales s'élevait au 31 décembre 2023 à 1.514.803 euros réparties comme suit :

- i) 913.251 euros au profit de sa filiale brésilienne (TTI DO BRASIL) ;
- ii) 599.756 euros au profit de sa filiale française (TTI FRANCE) ; et
- iii) 1.797 euros au profit de sa filiale américaine (TTI AMERICAS).

*
* *

Au 31 décembre 2021, une provision sur titres de participation pour un montant de 7.593.800 euros avait été constituée pour couvrir la différence entre la valeur brute et la valeur d'utilité i) de la participation TTI FRANCE, à concurrence de 3.916.800 euros, et ii) de la participation TTI DO BRASIL, à concurrence de 3.677.000 euros.

Au 31 décembre 2022, la provision sur titres de participation ne s'élevait plus qu'à 3.677.000 euros pour couvrir la différence entre la valeur brute et la valeur d'utilité de la société TTI DO BRASIL. Une reprise sur provision d'un montant de 3.916.800 euros avait été opérée sur la participation TTI FRANCE.

Au 31 décembre 2023, la provision sur titres de participation s'élevait à 7.604.000 euros pour couvrir la différence entre la valeur brute et la valeur d'utilité de la seule participation TTI DO BRASIL. Une nouvelle provision sur les titres de participation TTI DO BRASIL à hauteur de 3.927.000 euros, a été constituée sur l'exercice pour couvrir le risque de perte du client principal de la filiale brésilienne (la société GOL Linhas Aereas) qui fait l'objet d'une procédure collective (« *Chapter 11* ») depuis le 25 janvier 2024.

1.2.3. Opérations ou évènements notables ayant eu lieu au cours de l'exercice

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 mai 2023, il a été décidé d'une distribution de dividendes d'un montant total de 940.812,24 euros, à ajuster d'une somme de 186.497,88 € portée à la réserve spéciale des titulaires de BSA 2022.

Le 21 décembre 2023, la société CITIZENPLANE a acquis la quasi-totalité du capital et des droits de vote de la Société, ainsi que l'intégralité des 3.108.298 BSA 2022 restant en circulation.

Le 21 décembre 2023, la société CITIZENPLANE a exercé ces 3.108.298 BSA 2022 pour souscrire 1.554.149 actions ordinaires nouvelles et le conseil d'administration a, par conséquent, constaté que le capital social de la Société avait été augmenté d'un montant de 435.161,72 euros par création de ces 1.554.149 actions nouvelles.

Par un communiqué de presse du même jour, la société CITIZENPLANE et la Société ont annoncé qu'une offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur le solde des actions de la Société, serait déposée en conséquence du changement de contrôle.

1.2.4. Evènements notables intervenus depuis le début de l'exercice en cours

Comme indiqué ci-avant, le principal client de la société TTI DO BRASIL, GOL Linhas Aereas, représentant la majeure partie (70%) de son chiffre d'affaires a fait l'objet d'une procédure collective le 25 janvier 2024.

Aucun autre évènement notable n'est intervenu depuis le début de l'exercice en cours.

1.2.5. Evolution prévisible de la Société au cours de l'exercice 2024

L'exercice 2024 sera consacré à l'intégration des sociétés du Groupe TTI au sein du groupe CITIZENPLANE.

Par ailleurs les sociétés du Groupe TTI poursuivront leurs efforts de développement commerciaux sur l'ensemble des marchés mondiaux.

1.2.6. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

L'activité de la Société continue de dépendre principalement de l'importance du trafic aérien des clients de ses filiales. Néanmoins, le caractère essentiellement régional ou domestique de l'activité desdits clients garantit le niveau d'activité du Groupe TTI, quels que soient les aléas liés au contexte sanitaire ou géopolitique.

Des difficultés demeurent toutefois, pour le Groupe TTI, en raison de la part importante du chiffre d'affaires réalisé par ses filiales en devises étrangères et donc des risques liés aux taux de change et à la volatilité du dollar US et du real brésilien.

Comme les années précédentes, la Société est confrontée à un risque de dépendance vis-à-vis d'un client ou d'un groupe de clients spécifiques, puisque ses filiales peuvent être amenées à signer des contrats importants et susceptibles de représenter individuellement une part significative de leur chiffre d'affaires.

Cette année, la Société affronte plus particulièrement le risque de perte du principal client de sa filiale brésilienne.

1.2.7. Indications sur l'utilisation d'instruments financiers par la Société

A ce jour, il n'existe plus aucun instrument financier émis par la Société, en circulation.

En dehors de la convention de trésorerie l'unissant à ses filiales, la Société n'a pas eu recours à d'autres instruments financiers.

1.3 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice, la Société n'a engagé aucune dépense ou charge non déductible en application de l'article 39 4. du Code général des impôts.

Aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39 5. du Code général des impôts, n'a été opérée.

1.4 Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La Société n'a réalisé aucune activité en matière de recherche et développement durant l'exercice.

1.5 Programme de rachat d'actions / contrat de liquidité

La Société n'a procédé à aucun rachat d'actions propres au cours de l'exercice 2023. A la clôture de l'exercice, aucune action n'était inscrite au nom de la Société.

Le contrat de liquidité conclu avec la société TP ICAP (Europe) SA a été résilié fin décembre 2023 suite au rachat de la quasi-totalité des titres de la Société par la société CITIZENPLANE.

1.6 Nombre de salariés à la clôture et actionnariat salarial

Trois salariés travaillaient pour la Société à la clôture de cet exercice.

- Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Au dernier jour de l'exercice, le pourcentage de la participation des salariés de la Société ou de ses filiales au capital social s'élevait à 0,09%.

- Proportion du capital social détenue par ceux des salariés dont les titres font l'objet d'une gestion collective

Au 31 décembre 2023, aucune action détenue par des salariés de la Société ou de ses filiales ou par d'anciens salariés ne faisait l'objet d'une gestion collective dans le cadre d'un plan épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

- Proportion du capital que représentent les actions nominatives détenues directement par des salariés à l'issue d'une attribution gratuite ou résultant des autres dispositifs mentionnés à l'article L125-102 du Code de commerce (plan d'actionnariat, privatisations, etc.)

Un pourcentage de 0,09% des actions était encore détenu au nominatif, au 31 décembre 2023, par les salariés de la Société ou de ses filiales, en conséquence d'attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'administration de la Société les 25 janvier 2007 et 9 octobre 2007.

1.7 Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 I du Code de commerce, vous trouverez en annexe 1 au présent rapport, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients, par tranches de retard.

1.8 Présentation des comptes annuels et affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Toutes précisions et justifications figurent en annexe des comptes.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice écoulé est en hausse de 5,62 % puisqu'il s'élève à la somme de 1.133.170 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 1.072.878 € au 31 décembre 2022.

Compte tenu :

- d'un total de produits d'exploitation s'élevant cette année à 1.142.345 €, contre 1.077.325 € au titre de l'exercice 2022,
- pour un total de charges d'exploitations de 810.554 €, légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent de 864.970 €,

le résultat d'exploitation fait apparaître, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, un bénéfice de 331.790 €, contre un bénéfice de 212.355 € au titre de l'exercice précédent.

Malgré la comptabilisation de produits financiers de participations à concurrence de 3.313.788 euros en 2023 contre 562.546 euros en 2022, les produits financiers sont en forte baisse sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 3.346.404 € contre 4.533.560 € au titre de l'exercice précédent, ce qui

s'explique par le fort impact de la reprise de provision intervenue en 2022 sur la participation de TTI France à concurrence de 3.916.800 €.

Pour leur part, les charges financières sont en forte hausse puisqu'elles se sont élevées à 3.931.578 € contre 14.737 € au titre de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la constitution de la nouvelle provision sur les titres de la société TTI do Brasil, à hauteur de 3.927.000 €.

Le résultat financier de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est donc déficitaire de 585.175 € alors qu'il était bénéficiaire de 4.518.823 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts traduit par conséquent une perte de 253.384 € au titre de l'exercice 2023, contre un bénéfice de 4.731.178 € au titre de l'exercice précédent.

Un produit exceptionnel de 75.766 € a été comptabilisé sur l'exercice 2023, alors qu'aucun produit exceptionnel n'avait été comptabilisé sur l'exercice précédent.

Les charges exceptionnelles se sont élevées à 206.013 € au titre de l'exercice 2023 alors qu'aucune charge exceptionnelle n'avait été constatée sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est donc déficitaire de 130.247 €, alors qu'il était nul au titre de l'exercice précédent.

Par conséquent, le résultat net enregistre une forte baisse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : les comptes se soldent par une perte nette de 383.631 €, contre un bénéfice net de 4.731.178 € au titre de l'exercice précédent.

A la clôture, les capitaux propres s'élèvent à 10.343.492 €, incluant la perte de l'exercice de 383.631 €, pour un capital social entièrement libéré de 2.630.390,28€.

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce figure en annexe 2.

○ Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une perte de 383.631,01 euros, au poste « *Autres réserves* », qui s'élèvera désormais à 3.210.618,62 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que :

- i) le 10 mai 2023, des dividendes avaient été distribués à hauteur de 940.812,24 euros et qu'une somme de 186.497,88 euros avait été affectée à un compte de réserve indisponible, en vue de préserver les droits des titulaires de BSA 2022 encore en circulation au moment de la distribution ;
- ii) le 12 décembre 2022, l'assemblée générale avait procédé à une distribution de réserves exceptionnelle d'un montant de 548.807,14 euros et qu'une somme de 108.790,43 euros avait été affectée à un compte de réserve indisponible en vue de préserver les droits des titulaires de BSA 2022 encore en circulation au moment de la distribution.

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes en €	Autres revenus distribués	
31/12/2022	940.812,24 € (0,12 € par action)	Néant	Néant
31/12/2021	Néant	Néant	Néant
31/12/2020	Néant	Néant	Néant

1.9 Existence de succursales

La Société ne compte aucune succursale.

1.10 Mandats sociaux

Comme vous le savez, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2020 a modifié le mode de gestion de la Société. Les associés ont adopté une gestion sous forme moniste avec un conseil d'administration. Messieurs Eric KOURRY, Robert DARDANNE et Grégoire ECHALIER ainsi que Madame Danielle SELBY ont été nommés en qualité d'administrateurs à cette date, et ce, pour une durée de six années qui prendra fin à l'expiration de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par lettre remise en mains propres le 21 décembre 2023, Monsieur Eric KOURRY, Monsieur Robert DARDANNE et Madame Danielle SELBY ont informé la Société de leur décision irrévocable de démissionner à compter de la plus proche des dates suivantes : le 30 juin 2024 ou la date à laquelle les titres de la Société cesseraient d'être admis à la négociation sur le marché Euronext Growth.

Par conséquent, nous proposons de nommer en remplacement, à compter du 30 juin 2024 :

- i) Monsieur Charles RAJJOU, demeurant 54 rue des Meuniers, 75012 PARIS ;
- ii) Monsieur Hadrien MUSITELLI, demeurant 248 boulevard Raspail, 75014 PARIS ;

en qualité d'administrateurs, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, à savoir une durée de deux ans, qui prendra fin à l'expiration de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.11 Commissaires aux comptes

Le mandat de commissaires aux comptes titulaires de la société CONCEPT AUDIT ASSOCIES a été renouvelé aux termes des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023 pour une période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer, en 2029, sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2028.

1.12 Composition du capital social – Titulaires de participations significatives – Participations croisées – Autocontrôle

Nous vous rappelons que conformément à l'article 12.4 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement pour le compte d'un actionnaire pendant plus de deux ans donnent droit de vote double.

Compte tenu des informations reçues par la Société en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, de l'article L.233-12 du Code de commerce et de l'article 223-15-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez, ci-dessous, la liste et l'identité des actionnaires qui détenaient, à notre connaissance, plus de cinquante pourcent (50%) ou plus de quatre-vingt-dix pourcent (90%) du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2023.

Actionnaires	Seuils de détention en capital	Seuils de détention en droits de vote
CITIZENPLANE Société par actions simplifiée 7 rue Mariotte 75017 PARIS	Plus de 90% (franchissement au cours de l'exercice)	Plus de 90% (franchissement au cours de l'exercice)

La Société a reçu, en application de l'article L.233-7 du Code de commerce et de l'article 223-15-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les déclarations de franchissement de seuils suivantes :

- i) le 21 décembre 2023, la Société CITIZENPLANE, comme évoqué ci-avant, a franchi à la hausse le seuil de 90% de détention en capital et en droits de vote ; et
- ii) le 21 décembre 2023, la Société EUROFINANCE TRAVEL a franchi à la baisse le seuil de 50% de détention en capital et en droits de vote.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que les quatre filiales de la Société, à savoir les sociétés TTI FRANCE, TTI DO BRASIL, TTI ASIA et TTI AMERICAS ne détenaient aucune participation au capital de leur mère au 31 décembre 2023.

Il est précisé en application de l'article R.233-19 du Code de commerce, qu'aucune aliénation d'actions n'a été effectuée par la Société, dans le cadre de la réglementation des participations réciproques, au cours de l'exercice 2023.

1.13 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes auxquelles ils sont étroitement liés au cours de l'exercice 2023 (L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

- ❖ **EUROFINANCE TRAVEL**, société étroitement liée à Monsieur Eric KOURRY et à Monsieur Robert DARDANNE, administrateurs :
 - Cession de 4.459.388 actions et 1.770.339 BSA à la société CITIZENPLANE, sise 7 rue Mariotte, 75017 PARIS, le 21 décembre 2023.
- ❖ **UTILA**, société étroitement liée à Monsieur Grégoire ECHALIER, président du Conseil d'administration et directeur général :
 - Attribution de 958.440 actions et de 944.127 BSA à la société CITIZENPLANE, sise 7 rue Mariotte, 75017 PARIS, le 21 décembre 2023, en contrepartie du rachat par UTILA de ses propres actions de préférence (ADP U) détenues par CITIZENPLANE.
- ❖ **ASSIST AIR CARGO**, société étroitement liée à Monsieur Eric KOURRY, administrateur :

- Cession de 56.000 actions à la société CITIZENPLANE, sise 7 rue Mariotte, 75017 PARIS, le 21 décembre 2023.
- ❖ **LC3**, société étroitement liée à Monsieur Eric KOURRY, administrateur :
 - Cession de 23.000 actions à la société CITIZENPLANE, sise 7 rue Mariotte, 75017 PARIS, le 21 décembre 2023.
- ❖ **CITIZENPLANE**, actionnaire majoritaire ayant un accès régulier à des informations privilégiées :
 - Acquisition de 6.658.553 actions, le 21 décembre 2023.
 - Acquisition de 3.108.298 BSA, le 21 décembre 2023 :
 - i) 1.916.339 BSA par voie de cession ;
 - ii) 247.832 BSA par voie d'apport en nature consenti par Monsieur Arnaud PEYROCHE ;
 - iii) 944.127 BSA par voie d'attribution en nature par la société UTILA.
 - Exercice de 3.108.298 BSA et souscription des 1.554.149 actions ordinaires sous-jacentes, le 21 décembre 2023.

1.14 Prise de participations significatives / prise de contrôle

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a pris aucune participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Elle ne s'est assurée le contrôle d'aucune société de ce type durant l'exercice écoulé.

1.15 Prêts consentis par la Société à des microentreprises, des PME ou à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques (L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier)

La Société n'a pas consenti de prêt à des microentreprises, des PME ou à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques au sens de l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

1.16 Injonctions ou sanctions pour des pratiques anticoncurrentielles

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence, devant faire l'objet d'une insertion dans le rapport de gestion.

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – GROUPE TTI

Au titre de l'exercice 2023, la Société a consolidé ses comptes avec ceux de ses quatre filiales : TTI FRANCE, TTI DO BRASIL, TTI ASIA et TTI AMERICAS.

Par conséquent, nous soumettons à votre approbation les états financiers consolidés du Groupe TTI.

S'agissant de l'activité des filiales, nous vous renvoyons au point 1.1 ci-dessus.

A la clôture de l'exercice 2023, les dettes financières à long terme du Groupe TTI s'élevaient à 1.415K€, dont 1.344 K € auprès d'établissements de crédit au titre d'un Prêt Garanti par l'Etat et 71 K € d'engagements locatifs, alors que ces dettes financières à long terme s'élevaient à 1.885 K €, dont 1.726 K € auprès d'établissements de crédit et 159 K € d'engagements locatifs, à la clôture de l'exercice 2022.

Compte tenu d'un montant d'« autres dettes financières » de 200 K € au 31 décembre 2023, contre 246 K € au 31 décembre 2022, le total des emprunts et dettes financières s'élevait à 1.615 K € au 31 décembre 2023, contre 2.131 K € au 31 décembre 2022.

Le total des valeurs mobilières de placement du Groupe TTI était nul à la clôture de l'exercice 2023, comme à la clôture de l'exercice 2022.

Les disponibilités du Groupe TTI s'élevaient à 4.055 K € à la clôture de l'exercice 2023, alors qu'elles représentaient 2.693 K € à la clôture de l'exercice 2022.

2.1 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans ces états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé est en hausse, puisqu'il s'est élevé à 7.156 K € au titre de l'exercice 2023 contre 6.427 K € au titre de l'exercice 2022.

Le résultat opérationnel courant est, lui aussi, en hausse, puisqu'il fait apparaître au titre de l'exercice un bénéfice de 1.960 K € contre un bénéfice de 1.956 K € au titre de l'exercice précédent. Les charges de personnel se sont élevées à 2.705 K € en 2023, contre 2.418 K € en 2022.

Le coût financier représente une perte de 65 K € en 2023, contre une perte de 54 K € en 2022.

Pour couvrir le risque lié à la perte du principal client de la filiale TTI DO BRASIL, une provision de 3.756 K € a été constituée sur le goodwill.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 105 K €, contre 115 K € au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé est en forte baisse puisqu'il se solde par une perte de 1.964 K €

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre un bénéfice de 1.752 K € au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022.

2.2 Activités du Groupe TTI en matière de recherche et de développement

Le Groupe TTI a maintenu son effort dans la recherche et le développement au titre de l'exercice 2023. A ce titre, le Groupe TTI a alloué sur l'exercice, 85 K € de sa masse salariale à des activités de recherche et développement, bénéficiant de 24 K € de crédit d'impôt innovation.

Il n'y a eu aucune activation en 2023 dans les comptes, dans la mesure où les fonctionnalités technologiques développées au-cours de l'exercice ne répondent pas aux critères d'activation.

2.3 Faits caractéristiques de l'exercice écoulé et évènements importants survenus depuis sa clôture

Nous vous renvoyons au 1.2.3.

2.4 Analyse objective et exhaustive de la situation du Groupe TTI, description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe TTI est confronté, utilisation d'instruments financiers

2.4.1 Indicateurs clés de performance

Les indicateurs suivants peuvent être mis en exergue :

- le résultat opérationnel courant consolidé représente 27,39 % du chiffre d'affaires consolidé,
- le résultat opérationnel consolidé représente 27,42 % du chiffre d'affaires consolidé,
- le résultat net comptable consolidé représente - 27,44 % du chiffre d'affaires consolidé,

Aucun indicateur de performance de nature non financière ayant trait aux activités spécifiques du Groupe TTI (notamment en ce qui concerne les questions d'environnement et de personnel) n'est significatif au regard de l'activité des sociétés du Groupe TTI.

2.4.2 Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe TTI est confronté

Le Groupe TTI est confronté aux risques et incertitudes mentionnées au 1.2.6.

2.4.3 Indication sur l'utilisation d'instruments financiers par le Groupe TTI

Nous vous renvoyons au 1.2.7.

III. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 dans une section spécifique du rapport de gestion. Ce rapport contient des informations sur les mandats en cours et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice, sur les conventions réglementées, et sur les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

3.1 Mandataires sociaux

Vous trouverez ci-joint, en annexe 3, conformément à l'article L.225-37-4 alinéa 1^{er} du Code de commerce, la liste des mandats ou fonctions exercés dans d'autres sociétés, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

3.2 Conventions réglementées – Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale

3.2.1 Conventions entre un mandataire social ou un actionnaire et la Société

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société a été régulièrement informé, en vue de l'établissement de son rapport spécial, qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, n'avait été conclue.

3.2.2 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire et une filiale de la Société

Au cours du dernier exercice clos, il n'a pas été conclu, directement ou par personne interposée, de convention entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à 10%, d'une part, et une société contrôlée par la Société au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

3.3 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital social

Vous trouverez ci-joint, en annexe 4, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale à l'organe de gestion en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

3.4 Modalités d'exercice de la direction générale

Dans sa séance du 30 juin 2020, le conseil d'administration a nommé Monsieur Grégoire ECHALIER aux fonctions de président du conseil d'administration et décidé que la direction générale de la Société serait assumée par le président du conseil d'administration, qui prendrait le titre de directeur général. Ce choix n'a pas été modifié.

3.5 Résolutions ordinaires

A titre ordinaire, nous vous demandons de bien vouloir :

- i) approuver les rapports qui vous sont soumis, les comptes de l'exercice social écoulé ainsi que les états financiers consolidés du Groupe TTI sur la période, tels qu'ils vous ont été présentés ;
- ii) donner quitus aux mandataires sociaux pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- iii) affecter le résultat ;
- iv) approuver, en tant que de besoin, les conventions réglementées ;
- v) prendre acte de la démission de Monsieur Eric KOURRY, Monsieur Robert DARDANNE et Madame Danielle SELBY à compter du 30 juin 2024 et de nommer en remplacement Monsieur Charles RAJJOU et Monsieur Hadrien MUSITELLI.

*
* *

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
Informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs

TTI SA						
Délai de paiement Fournisseurs						
Situation au 31 12 2023						
Factures reçues non réglées à date dont le terme est échu						
En cours fournisseurs	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	Total
Nombre cumulé de factures concernées	6	1	1	0	4	12
% du nombre de factures	6%	1%	1%	0%	4%	11%
Montant cumulé des factures concernées (en K€)	88	0	0	0	18	106
% du montant	27%	0%	0%	0%	5%	100%
Délai de paiement client						
Situation au 31 12 2023						
Factures émises non réglées à date dont le terme est échu						
En cours clients	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	Total
Nombre cumulé de factures concernées	3					3
% du nombre de factures	75%	0%	0%	0%	0%	100%
Montant cumulé des factures concernées (en K€)	723					723
% du montant	60%	0%	0%	0%	0%	100%

TTI SA						
Délai de paiement Fournisseurs						
Situation au 31 12 2022						
Factures reçues non réglées à date dont le terme est échu						
En cours fournisseurs	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	Total
Nombre cumulé de factures concernées	14	11	19	63	0	107
% du nombre de factures	13%	10%	18%	59%	0%	100%
Montant cumulé des factures concernées (en K€)	3	311	15	1	1	331
% du montant	1%	94%	5%	0%	0%	100%
Délai de paiement client						
Situation au 31 12 2022						
Factures émises non réglées à date dont le terme est échu						
En cours clients	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	Total
Nombre cumulé de factures concernées	4	0	0	0	0	4
% du nombre de factures	100%	0%	0%	0%	0%	100%
Montant cumulé des factures concernées (en K€)	1 197	0	0	0	0	1 197
% du montant	100%	0%	0%	0%	0%	100%

ANNEXE 2

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices, en application de l'article R.225-102 du Code de commerce

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 630 390	2 195 229	2 195 229	2 195 229	2 008 047
b) Nombre d'actions émises	9 394 251	7 840 102	7 840 102	7 840 102	7 171 595
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 133 170	1 072 878	797 744	426 534	659 134
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	3 606 011	1 017 048	521 849	-495 012	273 730
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	3 606 011	1 017 048	521 849	-495 012	273 730
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-383 631	4 731 178	229 992	-893 853	108 347
f) Montants des bénéfices distribués	950 430				
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,38	0,13	0,07	-0,06	0,04
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0,04	0,60	0,03	-0,11	0,02
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3	4	4	4	5
b) Montant de la masse salariale	226 194	195 307	230 354	188 929	236 681
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	86 937	83 845	97 806	76 216	115 252

ANNEXE 3

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos au 31 décembre 2023.

1/ Monsieur Grégoire ECHALIER :

- Président directeur général
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA
- Président
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE FRANCE SAS
- SIPADAN SAS
- Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ASIA Pte Ltd (CEO and Managing Director)
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE AMERICAS Corp (Presidente)
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE do BRASIL SOLUCOES EM SOFTWARE LTDA. (Presidente do conselho de Administração)
- UTILA Pte Ltd (CEO and Managing director)

2/ Monsieur Eric KOURRY :

- Président directeur général
- EUROFINANCE TRAVEL SA
- Administrateur
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA
- Président du conseil d'administration
- KD DEVELOPPEMENT SA
- Président directeur général
- KD DEVELOPPEMENT SA
- Gérant
- SARL CARAIBES CALL CENTER
- SARL ESCA CONSEILS
- SARL K FINANCE
- SARL EXPRESS HANDLING & MAINTENANCE
- SCI KEFRAS
- SARL ASSIST AIR CARGO
- Président
- SAS GUYANE AEROINVEST
- SAS BLACKSTONE
- SAS BLACKDIAMOND
- Membre du Conseil de Surveillance
-OMRP SAS
- Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger

- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE do BRASIL SOLUCOES EM SOFTWARE LTDA. (Administrateur)

3/ Monsieur Robert DARDANNE :

- Administrateur
 - TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA
 - EUROFINANCE TRAVEL SA
 - VOLTALIA INVESTISSEMENT SA

- Président
 - GUYANE FOREST INITIATIVE SAS
 - GUID GUYANE INSERTION DURABLE SAS
 - VOLTEKKO GROUP

- Gérant
 - GERINVEST SARL

- Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger
 - SARL FGD – Société Belge (administrateur)
 - VOLTEKKO HOLDING – Société Belge (président)

4/ Madame Danielle SELBY :

- Président
 - SAS MATCHBOX

- Administrateur
 - TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA

ANNEXE 4

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale à l'organe de gestion en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce

DATE DE L'ASSEMBLÉE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	VALIDITÉ	UTILISATION
<p align="center">AGOE 10 mai 2023</p>	<p><u>Septième résolution</u></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • investisseurs qui souhaitent investir dans une société notamment en vue de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent ; • sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises notamment afin de permettre à leurs actionnaires de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent ; • organismes de placement collectif qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises notamment afin de permettre aux souscripteurs de leurs parts de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent 	<p>Valable 18 mois (jusqu'au 10 novembre 2025)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	<p align="center">Néant</p>

DATE DE L'ASSEMBLÉE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	VALIDITÉ	UTILISATION
<p>AGOE 10 mai 2023</p>	<p><u>Huitième résolution :</u></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <p>mandataires sociaux et toute société, dont ceux-ci détiendraient directement ou indirectement, seuls ou conjointement avec leurs conjoints et descendants, la majorité du capital</p>	<p>Valable 18 mois (jusqu'au 10 novembre 2025)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	<p>Néant</p>
<p>AGOE 10 mai 2023</p>	<p><u>Neuvième résolution :</u></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <p>Partenaires industriels de la société</p>	<p>Valable 18 mois (jusqu'au 10 novembre 2025)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	<p>Néant</p>

DATE DE L'ASSEMBLÉE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	VALIDITÉ	UTILISATION
<p>AGOE 29 juin 2022</p>	<p><u>Neuvième résolution :</u> Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription</p>	<p>Valable 26 mois (jusqu'au 29 août 2024) <u>Limite de la délégation :</u> pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	<p>Néant</p>